

## Réunion de Conseil Municipal du 17 novembre 2016

*(convocations adressées le 10/11/2016)*

Etaient présents : LELIEVRE RIPEAUX LEMASSON ADAM BOUJU FOUBERT DELAUNAY FERAULT  
GUILLOUARD PICHEREAU

Absents excusés : LEBouc GRAND SAINT MARTIN COUBRUN

- **Rencontre avec M. Daniel Lenoir, Président de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (CCMA),**

M. Lenoir est venu se présenter aux membres du Conseil Municipal.

Il a expliqué les attributions liées au transfert des charges entre les communes et la CCMA, fait part des projets de la CCMA, de l'avancement des travaux liés au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU).

- **Approbation des nouveaux statuts de la CCMA,**

Les statuts rédigés au regard de la loi NOTRe ont été approuvés

- **Avis sur les propositions définitives de la CLECT pour 2017**

Les membres du conseil municipal ont approuvé les propositions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

- **Prendre acte du rapport annuel d'activités 2015 de la CCMA,**

Les membres du conseil municipal ont pris acte du rapport annuel 2015

- **Participation financière éventuelle de la commune aux travaux imposés sur les habitations riveraines de l'entreprise TITANOBEL,**

Le financement des travaux imposés aux riverains est fixé ainsi :

- 40% de crédit d'impôts Etat
- 25% par le site SEVESO
- 25% par les collectivités percevant la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comprend la CFE (cotisation foncière des entreprises) et la CVAE (cotisation valeur ajoutée des entreprises)

La CET est perçue par la CCMA.

La Communauté de communes du Mont des Avaloirs dans sa délibération du 22 septembre 2016 a décidé que la commune de Lignièrès-Orgères devrait participer à hauteur de 10% et la CCMA à hauteur de 15%.

Le conseil municipal après un vote à main levée : Pour 3 Contre 7

Décident de ne pas participer au financement au motif que la commune de Lignièrès-Orgères n'est pas la collectivité percevant la CET

- **Attribution de la prime de fin d'année 2016,**

Le montant proposé par le centre de gestion de la fonction publique de La Mayenne net pour un agent à temps complet (au prorata du temps pour les autres agents) a été accepté.

- **Renouvellement contrat de balayage pour 2017,**

Un nouveau contrat de balayage sera signé pour 2017 avec l'entreprise PESLIER (4 passages dans l'année à 191,27 euros H.T le passage)

- **Remboursement éventuel par anticipation d'un prêt du Crédit Agricole,**

Compte tenu du refus du crédit agricole de baisser le taux (4,57% sur 20 ans) de l'emprunt de 500.000 euros contracté en 2009, des démarches (en cours à ce jour) ont été entreprises auprès d'autres établissements financiers.

- **Etude des devis reçus pour les cloches de l'église de Lignièrès,**

Les travaux de réparation du moteur de volée et le remplacement d'un battant seront confiés à l'entreprise BODET.

**- Etude devis pour le remplacement du copieur de l'Ecole**

Le devis présenté par la Société DBR a été accepté :

Coût d'achat 1497 euros – frais installation et formation 175 euros – maintenance avec un coût copie à 0.0046 euros.

**- Travaux au logement de La Poste,**

Les agents techniques de la commune vont commencer les travaux de restauration du logement accolé à l'agence postale.

**- Point sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

La liste des logements vacants de la commune a été remise à la CCMA

Le Centre des Impôts nous a fourni la liste courant août 2016. Sur cette liste figuraient 96 bâtiments vacants.

Suite aux travaux de la commission municipale sur cette liste ont été retirés :

- 66 bâtiments dont :
  - 20 correspondaient à des garages, caves, annexes et bâtiments situés sur le site Seveso et dans le périmètre de protection du captage des eaux de St Ursin,
  - 18 correspondaient à des maisons louées depuis,
  - 4 correspondaient à des résidences secondaires,
  - 6 correspondaient à des bâtiments en ruine et dont 1 à un bâtiment démoli,
  - 15 correspondaient à des bâtiments demandant trop de travaux à réaliser,
  - 3 correspondaient à des successions très difficiles,

Il ne reste donc que **30 (96 – 66) logements vacants** recensés sur la commune

Un plan où figure la tache urbaine a été remis à la CCMA

Fait à Lignéres-Orgères, le 18 novembre 2016

Le Maire,



**Raymond LELIEVRE**